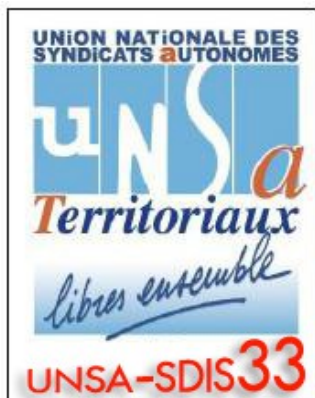




Syndicat UNSA SDIS33

à

Monsieur le Directeur Départemental  
du SDIS de la Gironde

Bordeaux le 02 Juin 2014

Objet : Position de l'UNSA SDIS33 concernant l'application de la nouvelle filière au sein du SDIS de la Gironde.

Monsieur le Directeur

Le 16 mai 2014, l'administration du SDIS33 recevait les organisations syndicales pour leur présenter la problématique de mise en œuvre de la nouvelle filière SPP.

L'UNSA fait partie des organisations qui ont travaillé, négocié et signé la nouvelle filière.

Aussi, il nous semble d'abord utile de rappeler un certain nombre d'étapes qui ont précédé l'aboutissement de la nouvelle filière avant d'exposer la position de l'UNSA SDIS33 quant à la mise en œuvre de cette dernière au sein du SDIS de la Gironde.

#### 1- Ce qui a précédé la signature de la nouvelle filière :

Lors des négociations comme le prouve le rapport du conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 04/02/2009, FA/CFDT/SUD/CGT demandaient la mise en œuvre d'une filière beaucoup plus coûteuse. Elles demandaient notamment l'intégration en phase transitoire suivant échancier des chefs d'agrès tout engin en B1, des chefs de groupe en B2, des lieutenants en A1. Les mesures transitoires auraient eu un coût bien plus élevé.

Les organisations qui ont signé la nouvelle filière : UNSA/SNSPP-CFTC/FO, ont donc déjà fait des compromis et des concessions au niveau national.

L'application dans sa totalité a été budgétisée avant la signature, les élus au niveau national ont validé le coût de l'application de cette filière.

En parallèle, la refonte des grilles de la catégorie C , l'écrasement de la C par rapport à la B , la demande de révision de la B, la création des emplois de direction et donc de la catégorie A+ ont également un coût mais qui n'a rien à voir avec la mise en œuvre de la nouvelle filière de la catégorie C.

Les élus ont pleinement pris part au travail d'analyse, de réflexion et d'écriture de la nouvelle filière. Ils en connaissaient le coût.

De plus, il n'échappe à personne que nous risquons dans un avenir proche de changer d'interlocuteurs suite au projet de réforme des collectivités territoriales.  
Que vont devenir les conseils généraux ?

Allons nous être financés par les métropoles, les régions, l'état?  
Personne ne peut le dire à ce jour.

## 2-La position de l'UNSA SDIS33 concernant l'application de la nouvelle filière au sein du SDIS33

L'UNSA SDIS33 considère que les efforts ont déjà été concédés lors de la négociation de la filière.

L'UNSA SDIS33 constate également que la filière SPV a été appliquée sans restriction : les SPV accèdent au grade supérieur facilement à l'inverse des SPP qui sont bloqués dans leur progression de carrière.

Il existe un risque de voir la chaîne de commandement modifiée, les SPV étant propulsés dans des emplois supérieurs pendant que les professionnels stagnent dans leur grade et emploi.

Conformément à la position exprimée par la secrétaire générale de l'UNSA territoriaux Catherine Guérin dans son courrier au ministre de l'intérieur en date du 14 février 2014 :

**l'UNSA SDIS33 souhaite la mise en œuvre de la filière comme elle a été pensée et écrite au niveau national, dans le respect de la philosophie d'origine qui prévoyait notamment que personne ne régresse dans ses fonctions.**

En revanche, conscient des difficultés de financement des SDIS et notamment de celui de la Gironde, l'UNSA SDIS33 propose des aménagements et axes de travail réduisant le coût de mise en œuvre sans pour autant sacrifier les carrières de nos collègues SPP.

Conscients également que les SDIS et l'ADF (Association des départements de France) n'ont peu ou pas été entendus lors des négociations de la nouvelle filière, l'UNSA SDIS33 veut travailler à la recherche de solution de financement complémentaires et interviendra en ce sens auprès du ministre de l'intérieur dès que possible par le biais de ses représentants nationaux.

Nous proposons notamment:

Localement :

- de décaler les dates de nomination (128 900 euros de gain par mois la première année par exemple pour une nomination totale étalée sur 5 ans en prenant comme base les chiffres remis par l'administration concernant les caporaux et les sergents )
- mettre en place des critères objectifs de nomination
- acter qu'un départ à la retraite déclenche une embauche et une nomination ce qui permettra une économie.
- intervenir au niveau national pour obtenir une aide financière de l'état et / ou un recul de date encadré
- quantifier les besoins en sous officiers de gardes / officiers de gardes / chef d'agrès / chef de groupe / chef de colonne, etc... en accord avec les textes de la filière, pour les effectifs de jour et de nuit (24h sur 24h) et en priorisant les professionnels et non les volontaires.

Au niveau national :

- monter un dossier chiffré et quantifié en partenariat avec le SDIS de la Gironde pour mettre en évidence le coût d'application de la filière et le transmettre au ministre de l'intérieur afin d'obtenir des financements d'état pour les SDIS de première catégorie.

L'UNSA SDIS33 souhaite obtenir localement des engagements écrits sur les 5 ans à venir, c'est à dire la période transitoire prévue par la loi.

En résumé, notre position est claire :

-pas de régression au terme de la période transitoire c'est à dire obtention du grade qui correspond à la fonction de 2012 conformément au protocole de Nantes (au plus tard fin 2019).

-étaier les effets sur la période transitoire et aider les SDIS à obtenir un financement de l'état.

Le secrétaire Général UNSA SDIS33  
Jacques Noaille